

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Extra HLP 32 Hydrauliköl 1 ltr.**

Date de révision: 14.09.2023

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

JMC Extra HLP 32 Hydrauliköl 1 ltr.

UFI: 6TYH-A2E9-YH0E-T4DX

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Fluides hydrauliques

&gt;= 20 L Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

**Utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes: aucune/aucun

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Johannes J. Matthies GmbH &amp; Co. KG

Rue: Hammerbrookstr. 97

Lieu: D-20097 Hamburg

Téléphone: + 49 (0) 40 2 37 21-0

e-mail: info@matthies.de

Internet: www.matthies.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** + 49 (0) 40 2 37 21-0**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Asp. Tox. 1; H304

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331

NE PAS faire vomir.

**2.3. Autres dangers**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Extra HLP 32 Hydrauliköl 1 ltr.**

Date de révision: 14.09.2023

Page 2 de 10

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Potentiel de troubles endocriniens < 0,1 %

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64742-53-6	Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée			50 - < 100 %
	265-156-6	649-466-00-2	01-2119480375-34	
	Asp. Tox. 1; H304			
72623-86-0	Base oil, low viscosity			10 - < 20 %
	276-737-9	649-482-00-X	01-2119474878-16	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-54-7	Base oil, low viscosity			1 - < 10 %
	265-157-1	649-467-00-8	01-2119484627-25	
	Asp. Tox. 1; H304			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64742-53-6	265-156-6	Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée	50 - < 100 %
	par inhalation: CL50 = > 5,53 mg/l (poussières ou brouillards)		
72623-86-0	276-737-9	Base oil, low viscosity	10 - < 20 %
	par inhalation: CL50 = > 5,53 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = > 5001 mg/kg		
64742-54-7	265-157-1	Base oil, low viscosity	1 - < 10 %
	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		

**Information supplémentaire**

IP 346: Diméthylsulfoxyde (DMSO)-Extraction < 3 %

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver abondamment à l'eau et au savon.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/. Rincer la bouche. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. NE PAS faire vomir.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Extra HLP 32 Hydrauliköl 1 ltr.**

Date de révision: 14.09.2023

Page 3 de 10

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas d'ingestion: Danger par aspiration, Pneumonie.  
Traitement symptomatique.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre d'extinction, Jet d'eau pulvérisée  
En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: mousse résistante à l'alcool, Jet d'eau pulvérisée (Eau additionnée de tensio-actif)

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

@0202.B020243

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone, Produits de pyrolyse, toxique

**5.3. Conseils aux pompiers**

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.  
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Information supplémentaire**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnel.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Colmater les bouches de canalisations.

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Autres informations**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Extra HLP 32 Hydrauliköl 1 ltr.**

Date de révision: 14.09.2023

Page 4 de 10

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter de: Génération/dégagement de poussière, formation d'aérosol ou de nébulosité. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Information supplémentaire**

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Enlever les vêtements contaminés.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, fortes, Acide fort, Base forte.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

Ne pas stocker à des températures de plus de Point éclair

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Fluides hydrauliques

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

**Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

**Protection des yeux/du visage**

Remplir et transvaser: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. DIN EN 166

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration  $\geq$  480 min.

Épaisseur du matériau des gants  $\geq$  0,38 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Extra HLP 32 Hydrauliköl 1 ltr.**

Date de révision: 14.09.2023

Page 5 de 10

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
pH-Valeur:		non applicable

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Point d'éclair:		152 °C

**Inflammabilité**

solide/liquide:		@0202.B020243 °C
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
Densité (à 15 °C):		0,87 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:		pratiquement insoluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non applicable
Viscosité cinématique: (à 40 °C)		17,1 mm <sup>2</sup> /s
Densité de vapeur relative:		non déterminé

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Comburant, fortes, Acide fort, Base forte

**10.6. Produits de décomposition dangereux**En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone, Produits de pyrolyse, toxique**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Extra HLP 32 Hydrauliköl 1 ltr.**

Date de révision: 14.09.2023

Page 6 de 10

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-53-6	Distillats naphtériques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée				
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 mg/l > 5,53	Rat	Producteur	
72623-86-0	Base oil, low viscosity				
	orale	DL50 mg/kg > 5001	Rat	Producteur	OCDE 401
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 mg/l > 5,53	Rat	Producteur	
64742-54-7	Base oil, low viscosity				
	orale	DL50 mg/kg > 5000	Rat	Producteur	OCDE 423
	cutanée	DL50 mg/kg > 5000	Lapin	Producteur	OCDE 402

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Extra HLP 32 Hydrauliköl 1 ltr.**

Date de révision: 14.09.2023

Page 7 de 10

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-53-6	Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 101	96 h	Piscis	Producteur
72623-86-0	Base oil, low viscosity					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Piscis	Producteur OCDE 203
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	> 100	3 d	Algae	Producteur OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	10 mg/l	21 d	Daphnia	Producteur OCDE 211
64742-54-7	Base oil, low viscosity					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 101	96 h	Piscis	Producteur OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 101	72 h	Algae	Producteur
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia	Producteur OCDE 202

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.  
Présente un faible danger pour l'eau.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

130110 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles hydrauliques usagées; huiles hydrauliques non chlorées à base minérale; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Extra HLP 32 Hydrauliköl 1 ltr.**

Date de révision: 14.09.2023

Page 8 de 10

130110 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles hydrauliques usagées; huiles hydrauliques non chlorées à base minérale; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Extra HLP 32 Hydrauliköl 1 ltr.**

Date de révision: 14.09.2023

Page 9 de 10

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

M-Factor: Multiplication Factor

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

TI: Technical Instructions

DGR: Dangerous Goods Regulations

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**JMC Extra HLP 32 Hydrauliköl 1 ltr.**

Date de révision: 14.09.2023

Page 10 de 10

IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
EG or EC: European Community  
IE: Industrial Emissions  
SVHC: Substance of Very High Concern

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*